

**Réunion de la Commission de Délégation de Service Public pour l'agrément
des candidats
Le 15 MAI 2023 A 9h00**

Objet :

**Délégation de Service Public pour l'exploitation du
Pôle Petite Enfance Intercommunal**

Le **15 MAI 2023 A 9H00**, les membres composant la commission de délégation de service public, se sont réunis dans les locaux du siège de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, sur convocation en date du 10 Mai 2023.

Madame **Sylvie DEZARNAUD**, Présidente de la Commission de délégation de service public préside la séance conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents et ont signé le présent procès-verbal :

Membres ayant voix délibérative

Présidente de la commission Nom	Signature
Sylvie DEZARNAUD	

Membres titulaires		Membres suppléants	
Nom	Signature	Nom	Signature
SEGUI Jean Michel		COULAUD Raymonde	Excusée
BONNETON Gilles		BERHAULT Yann	



VIALLATTE Régis		MONDANGE André	Excusé
MERCIER Serge		PEY René	
DURANTON Robert	Excusé	LECOURTE Sandrine	

Après avoir constaté que la commission se trouve ainsi régulièrement constituée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rappelle que la réunion a pour objet, après examen des candidatures, conformément aux critères de sélection des candidatures qui sont rappelés ci-après, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Critères de sélection des candidatures :

La commission de délégation de service public de l'autorité délégante arrête la liste des candidats admis à présenter une offre après :

- Lettre de candidature
- Attestation sur l'honneur
- Inscription au RCS
- Capacité économique et financière
- Capacité technique et professionnelle
- Les pièces de l'offre

La date limite de présentation des candidatures était fixée au **12 Mai 2023 à 12h00**. A cette date, 1 pli a été reçu. Aucun pli n'a été reçu hors délai.

	Observations de la Commission
Candidat - pli n°1 LEO LAGRANGE CENTRE EST	
Commentaires	

SYNTHESE :

Compte-tenu de l'ensemble des éléments analysés, le candidat semble réunir toutes les garanties techniques, professionnelles et financières pour assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public.

Il est donc proposé de l'admettre et d'étudier l'offre dans le cadre de la procédure de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle petite enfance intercommunal.

Le présent procès-verbal est signé par les membres de la commission de délégation de service public.

Fait à St Maurice l'Exil, le 15 Mai 2023



Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le 07/11/2023



ID : 038-200085751-20231106-D_2023_288-DE